## Termes de Référence (TdR) pour Le recrutement d’un (1) Consultant International, chef d’équipe pour l’examen à mi-parcours (MTR) du projet Plan National d’Adaptation (PNA)

1. **INTRODUCTION**

Le présent document décrit les Termes de Référence (TdR) pour l’examen à mi-parcours (MTR de l’anglais) du projet de la catégorie -*grande ou moyenne-* envergure financée par le FEM avec l'appui du PNUD, intitulé Plan National d’Adaptation (PIMS 5431) qui est mis en œuvre à travers le Ministère de l’Environnement et de la Pêche du Tchad et qui doit être réalisée dans l'année 2021. A compter de son lancement officiel (24 octobre 2019) au niveau national, le projet a débuté avec retard par rapport à sa date de création dans ATLAS (01 octobre 2017) et à la date de signature du document de projet (Prodoc signé le 11 septembre 2018). Il en est donc à sa deuxième année de mise en œuvre proprement dite. Les présents TdR définissent les attentes pour cette **évaluation à mi-parcours du projet**. Le processus d'examen à mi-parcours doit suivre les directives énoncées dans le document *«*[*Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF*](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/mid-term/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf)*», disponible à l’adresse ci-dessous.*

[*http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterm/Guidance\_Midterm%20Review%20\_FR\_2014.pdf*](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterm/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf).

**2. INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET**

Le projet a été conçu pour faciliter l’intégration de l’adaptation aux Changements Climatiques dans la planification et la budgétisation à moyen et à long terme des secteurs sensibles au climat à travers la mise en œuvre de deux (2) principales composantes. Le tableau ci-dessous décrit la justification du projet, ses objectifs, ses principaux résultats escomptés, son emplacement, son calendrier d’exécution, le budget total et le cofinancement prévu.

|  |
| --- |
| **Titre du projet : Plan National d’Adaptation du Tchad**  |
| **Pays :** Tchad | **Partenaire d’exécution du PNUD :** Ministère de l’Environnement et de la Pêche (MEP) | **Accords de gestion :** Modalité nationale de mise en œuvre (NIM) |
| **UNDAF/Produit du Programme de pays** *:* Produit du UNDAF : d'ici à 2021, les exploitations agricoles, les communautés de pêcheurs et les petits producteurs, en particulier les jeunes et les femmes des régions ciblées, utiliseront des systèmes de production durables qui leur permettront de répondre à leurs besoins, de commercialiser leurs aliments et d'adopter un mode de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux. |
| **Résultat du plan stratégique du PNUD :** Effet 2 : Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable ; Signature solution 3 : Résilience ; Produit 2.3.1: Les politiques, plans, systèmes et financements de développement fondés sur les données et les risques intègrent des solutions intégrées et sensibles au genre pour réduire les risques de catastrophe, permettre l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et prévenir les risques de conflit. |
| **Résultat du document de programme pays (CPD) :** Résultat 3.4: Les cadres institutionnel, juridique et stratégique (national et infranational) pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) sont opérationnels et incluent les besoins spécifiques des femmes. ***Indicateur*** *integrated results and resources framework* (***IRRF) 3.4.1 Nombre de plans nationaux et régionaux qui tiennent compte des sexospécificités et traitent des catastrophes et / ou des risques climatiques ; Indicateur IRRF 3.4.2. Mesure dans laquelle la problématique hommes-femmes est intégrée dans le plan d'action national, la stratégie de RRC et le mécanisme de coordination multipartite.*** |
| **Justification et objectifs :**À l’instar des autres pays de la bande sahélienne, le Tchad présente une vulnérabilité particulière aux changements climatiques. Cette fragilité aux paramètres hydrométéorologiques se répercute sur plusieurs secteurs clés et affecte aussi bien le développement socioéconomique que la vie et le milieu de vie des populations. En effet, le pays subit de plein fouet les impacts de la variabilité des paramètres climatiques avec une augmentation sensible de la température, une perturbation du régime pluviométrique entrainant un déficit notable des précipitations dont la répartition spatio-temporelle est désormais sujette à une modification importante. Ces dernières années, l’on observe une extension de la zone saharienne et sahélienne de plusieurs dizaines de kilomètres vers le sud avec comme corollaire une réduction considérable des surfaces agricoles disponibles, une diminution des ressources en eau et des aires de pâturage. En effet, la recrudescence des inondations, des sécheresses et autres manifestations météorologiques à caractère extrêmes depuis le début des années 70 a entrainé une forte diminution des rendements dus aux perturbations climatiques qui affectent les systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dont dépendent directement près de 80% de la population. Cette situation est d’autant plus exacerbée que les capacités en termes de prévision, de la préparation des réponses et de l'adaptation sont insuffisantes. En complément des acquis des projets d’activités habilitantes et afin d’aider le pays à se doter de stratégies, d’instruments et d’équipements pouvant lui permettre de s’adapter aux effets adverses des Changements Climatiques, le PNUD en collaboration avec le Gouvernement du Tchad, a développé sur financement du FEM à travers les FPMA, le Projet du « Plan National d'Adaptation du Tchad », en appui aux efforts déjà engagés pour la mise en œuvre de sa vision 2030, son PND (2017-2021), sa CDN, son PANA et sa feuille de route PNA.Ainsi, le Projet du Plan national d'adaptation du Tchad vise à faciliter l’intégration de l’adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation à moyen et à long terme des secteurs sensibles au climat à travers la mise en œuvre de deux principales composantes conformément aux politiques nationaux et mondiaux notamment les ODD 5, 12, 13 et 15 ; UNDAF (2017-2021) ; Plan Stratégique (2018-2021) et le CPD (2018-2021). En créant des systèmes d'information climatiques et socioéconomiques et en renforçant les capacités des parties prenantes, le projet renforcera les efforts de prévision du Tchad, sa préparation et sa réponse tout en améliorant l'efficacité des efforts d'adaptation existants. Couvrant les niveaux national, sectoriel et régional des zones sahélienne et soudanienne, le projet PNA cible les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche et des ressources en eau. Il est mis en œuvre par le Ministère de l’Environnement et de la Pêche (MEP) à travers la Direction de l’Eduction Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC) selon la modalité *NIM* et devra délivrer deux (2) composantes interdépendantes.Dans le cadre de la Composante 1 portant sur « l’Amélioration de l’information sur le changement climatique en appui au processus de planification », le projet appuiera le pilotage du processus d'intégration de l’adaptation dans les politiques et les prises de décisions en se basant sur des preuves scientifiques. En conséquence, le Tchad sera doté d'un cadre national capable de produire des prévisions et d'évaluer la vulnérabilité des systèmes de production aux effets négatifs des changements climatiques.Dans sa logique d’intervention (cf. annexe : cadre des résultats), le projet devra délivrer les effets (résultats intermédiaires ou outcomes) de deux (2) composantes soutenues par la mise en œuvre d’une myriade d’activités interdépendantes concourant à l’atteinte des produits (résultats immédiats, extrants ou output) tels que présentés ci-dessous.**Principaux résultats escomptés :**En effet, la composante 1 mettra en place les instruments et mécanismes, permettant de générer des données, des informations, des produits et des services climatologiques, météorologiques et hydrologiques, pouvant informer la planification à moyen et à long terme sur la base d’évidences scientifiques fiables. Pour ce faire, cette première composante appuiera (i) le diagnostic approfondi et détaillé du réseau météorologique et hydrologique existant, l’opérationnalité du dispositif technique et des ressources humaines, pour émettre des recommandations dans les zones sahéliennes et soudaniennes ; (ii) La mise aux normes des nouvelles et des anciennes stations devenues vétustes, en les dotant des équipements nécessaires à la production d’informations climatiques pertinentes, y compris l’installation des 4 radars déjà acquis par le gouvernement ; (iii) La mise en place d’un système d’information intégré capable de faire de la prévision, de l’analyse, et d’évaluer la vulnérabilité des systèmes de production aux effets adverses des changements climatiques, et (iv) le renforcement des capacités techniques, humaines, pour le maintien et l’utilisation du système d’information. Les stations du réseau hydrométéorologique seront équipées de modules, de la logistique, du matériel et des logiciels nécessaires à la production des informations climatiques (Produit 1.1). Les modules complémentaires nécessaires à l’installation des radars seront également acquis. Ce dispositif météorologique performant sera renforcé par le système d’information géographique (SIG) dans l’objectif de créer une banque de données climatiques et socioéconomiques informatives et fiables (Produit 1.2). Avec cette banque de données intégrée, la première composante sera de nature à doter le Tchad d’un dispositif national capable de faire des prévisions et d’évaluer la vulnérabilité des systèmes de production aux effets adverses des changements climatiques (Produit 1.3). Les ressources des fonds PMA seront également utilisées pour le développement des capacités techniques humaines, le maintien et l’utilisation du système d’information (Produit 1.4). Un programme de formation sera développé pour (a) les techniciens des ministères concernés sur le fonctionnement, la maintenance et la réparation du matériel météorologique/hydrologique ; (b) les météorologues sur la prévision du temps et les hydrologues sur la prévision des crues, et (c) les techniciens et experts du SIG dans la réception, l’archivage, la compilation, le traitement et l’analyse des données. La formation continue sera axée sur l’utilisation de technologies pouvant faire interface aux systèmes existants et qui minimisent la dépendance de l’extérieur pour la fourniture de matériels et de logiciels. La deuxième composante se fondera, en partie, sur les inputs de la composante 1, pour entreprendre l’évaluation des vulnérabilités, l’identification des options prioritaires d’adaptation, et faciliter le processus d’intégration de l’adaptation dans la planification et la budgétisation à moyen et long terme dans les secteurs et régions appropriés. Sous cette composante, il sera développé un ensemble de modules de renforcement des capacités (Produit 2.1). Les ressources du Fonds PMA seront utilisées pour élaborer et institutionnaliser des modules et des programmes de formation pour l’intégration du changement climatique dans les secteurs sensibles (eau, agriculture/agroforesterie, élevage et pêche). Ces programmes sont destinés aux développeurs des politiques et seront conduits en partenariat avec des instituts nationaux de formation. Des options d’adaptation seront identifiées et catégorisées, sur la base des vulnérabilités projetées, et en fonction des tendances climatiques à moyen et long terme développées dans la composante 1 (Produit 2.2). A travers cette seconde composante du projet, les ressources du fonds PMA seront utilisées pour appuyer le Gouvernement à intégrer le changement climatique dans la planification au niveau national, sectoriel et régional. A cette fin, le Tchad a retenu l’option d’une actualisation des plans et politiques existantes en y intégrant les options prioritaires d’adaptation en lieu et place de la formulation de nouvelles politiques et de nouveaux plans. Dans cette option, la revue à mi-parcours et les revues annuelles du Plan National de Développement (PND) 2017-2021, ainsi que la formulation du PND 2022 du Tchad seront ciblées pour améliorer le niveau d’intégration de l’adaptation. Au niveau sectoriel, le Schéma Directeur l’Eau et l’Assainissement (SDEA) en cours de révision sera ciblé. Au niveau infranational, 15 Plans de Développement Régionaux (PDR) seront également actualisés en y intégrant l’adaptation. Des liens seront établis avec le Fonds Spécial en faveur de l’environnement du Tchad visant à financer les options d’adaptation identifiées. L’intégration de l’adaptation sera également facilitée par la mise à disposition de guides et d’outils, d’actions de plaidoyer, et de recherche (Produit 2.3). Des indicateurs de suivi-évaluation et d’amélioration des performances du Ministère en charge de l’Environnement pour assurer le pilotage du processus seront développés et la collecte des données sera soutenue (Produit 2.4). Ce système facilitera la coordination globale des actions au niveau national, sectoriel, et régional. Il appuiera également la définition des objectifs, des cibles, des moyens de vérification, l’identification des sources des données, les méthodes de collecte des données, la gestion des informations, le démarrage des évaluations spécifiques, et la facilitation du reporting et des revues.Le Ministère en charge de l’Environnement à travers cette composante 2 disposera d’un programme de sensibilisation et de vulgarisation (produit 2.5) pour faciliter la communication, l’éducation et l’accès du public aux informations sur l’adaptation au changement climatique. Les informations sur les impacts, les vulnérabilités et l’adaptation seront documentées, consolidées pour l’édification d’un système d’appui à la prise de décision pour la planification future de l’adaptation.**Impact de la COVID-19 :**Les retards enregistrés dans la mise en œuvre du projet demeurent difficilement rattrapables et découlent principalement du recrutement tardif du personnel de l’Unité de Gestion du Projet et aux mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 déclarée en mars 2020 au Tchad. Ces mesures se durcissent et se relâchent en fonction des pics de la pandémie. Entre autres mesures, nous soulignerons l’interdiction de réunir en un seul endroit plus de 50 personnes, la fermeture de l’aéroport international de N’Djaména aux vols internationaux, le ralentissement des activités dans l’administration publique, les limitations des déplacements et transports interurbains, l’assignation au travail à domicile du personnel du projet comme tous les autres membres du personnel du PNUD astreints à faire du télétravail jusqu’à la reprise effective au bureau, la distanciation physique et sociale, les mesures d’hygiène recommandées (lavage des mains, port de masques, etc.), l’imposition d’un couvre-feu, l’instauration d’un Etat d’urgence sanitaire sur l’ensemble du territoire tchadien par le gouvernement, etc. Notons également l’impact psychosocial de la COVID-19 sur le staff du projet composé essentiellement du personnel national ne disposant pas des conditions optimales de télétravail. Les risques majeurs ou critiques étant identifiés pour le projet dans le registre des risques dans ATLAS, il convient donc de mettre en œuvre des mesures de mitigation adéquates pour assurer la continuité des activités d’où l’importance d’appuyer les institutions partie prenantes et les personnes bénéficiaires au moyen d'outils de sensibilisation, de technologie et de matériels indispensables à la prévention et à la mitigation de la pandémie de la Covid-19 avec pourcentage de femmes, nous conduisant inéluctablement à l’introduction de nouvelles activités dans la mise en œuvre du projet.  |
| **Catégorie de dépistage social et environnemental du PNUD :** Basse | **Marqueur de l’égalité hommes-femmes du PNUD :** 2 |
| **Numéro d’identification du Projet ATLAS/numéro d’identification de l’attribution :** 00108410 | **Numéro d’identification du résultat ATLAS/ numéro d’identification du projet :** 00108259 |
| **Numéro d’identification du PIMS PNUD-NCE :** 5431 | **Numéro d’identification du FEM :** 6968 |
| **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE** |
| **Date de début prévue :** Mars 2018 | **Date de fin prévue :** Février 2022 |
| **Date LPAC :** 01 juin 2018 |
| **PLAN DE FINANCEMENT** |
| Fonds fiduciaire du FEM ou FPMA ou FSCC ou autre fonds vertical | 5 775 000 USD |
| Ressources PNUD TRAC | 1 405 900 USD |
| 1. **Budget total administré par le PNUD**
 | **7 180 900 USD** |
| **COFINANCEMENT PARALLÈLE (***tout autre cofinancement qui n'est pas un cofinancement en espèces administre par le pnud*) |
| Gouvernement | 16 500 000 USD |
| Projet de l'Alliance mondiale contre le changement climatique | 6 000 000 USD |
| Projet HYDROMET  | 4 000 000 USD |
| 1. **Cofinancement total**
 | **26 500 000 USD** |
| 1. **Total général des financements du projet (1) +(2)**
 | **33 680 900 USD** |

**3. OBJECTIFS DE L’EXAMEN A MI-PARCOURS**

L'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des résultats tels que spécifiés dans le document du projet. Il évaluera les premiers signes de succès ou d'échec dans le but d'identifier les changements nécessaires à apporter afin de mettre le projet sur la bonne voie pour atteindre les résultats escomptés. Le MTR examinera également la stratégie du projet et ses risques pour la durabilité. Les résultats du projet décrits dans le cadre de résultats feront l’objet d’un suivi annuel et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet afin de garantir que le projet atteigne effectivement ces résultats escomptés.

L’examen à mi-parcours (MTR) est un processus indépendant qui commence après la présentation du deuxième rapport d’exécution au FEM (PIR) et le rapport sur l’examen à mi-parcours sera soumis au FEM la même année que le troisième PIR. Les résultats et les réponses de l’examen à mi-parcours soulignés dans la réponse de la direction seront incorporés en tant que recommandations pour une mise en œuvre améliorée pendant la dernière moitié de la durée du projet. Les mandats, le processus d’examen et le rapport d’examen à mi-parcours devront respecter les [directives standards élaborés par l’IEO du PNUD](http://web.undp.org/evaluation/guidance.shtml#http://web.undp.org/evaluation/guidance.shtml), ainsi que les [directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/mid-term/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf). Comme indiqué dans ces documents d’orientation, l’évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organismes qui ont participé à la conception, à l’exécution ou à la prestation de conseils sur le projet à évaluer. Le rapport final de l’examen à mi-parcours sera disponible en anglais et sera approuvé par le bureau pays du PNUD et la Conseillère Technique Régional (RTA de l’anglais) du PNUD-NCE, et approuvé par le Comité de Pilotage du projet. Dans le cadre du projet PNA pour lequel, un retard de démarrage a été enregistré (considération faite à la date de lancement officiel le 24 octobre 2019), l’examen à mi-parcours devait être réalisé le 11 septembre 2020, date à laquelle le projet n’a officiellement été mis en œuvre que onze (11) mois.

**4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L’EXAMEN A MI-PARCOURS**

Le rapport d'examen à mi-parcours doit fournir des informations crédibles, fiables et utiles, fondées sur des preuves. L'équipe du MTR examinera toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés au cours de la phase de préparation (c'est-à-dire le PIF, le plan de lancement du PNUD, la procédure d'examen social et environnemental du PNUD/SESP), le document de projet (prodoc), les rapports périodiques du projet, y compris les rapports annuels d'exécution du projet (PIR), les révisions budgétaire, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre document que l'équipe juge utile pour cet examen fondé sur des preuves. L'équipe d'examen à mi-parcours examinera les indicateurs de base/outils de suivi du domaine d'intervention du FEM soumis initialement au FEM pour l'approbation de son Directeur Général, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi du domaine d'intervention du FEM à mi-parcours qui doivent être complétés avant le début de la mission d'examen à mi-parcours sur le terrain.

**L'équipe d'examen à mi-parcours est responsable de l’établissement de la méthodologie d’évaluation et les outils nécessaires à la collecte des informations qui seront présentées sous forme de note méthodologique soumise au commanditaire pour appréciation et validation. La collecte d’informations concernera aussi bien des données qualitatives que quantitatives. Ils auront aussi la charge de définir les méthodes de collecte et d’analyse adéquates des données pour présenter au mieux les résultats attendus de la mission.**

L'équipe d'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative assurant un engagement étroit avec l'unité de Gestion du Projet, les homologues gouvernementaux y compris le point focal opérationnel du FEM, le bureau pays du PNUD, la Conseillère Technique Régional pour la nature, le climat et l'énergie (NCE), les bénéficiaires directs et les autres parties prenantes clés.

L'engagement des parties prenantes est vital pour la réussite du MTR. La participation des parties prenantes doit comprendre des entretiens avec les parties prenantes qui ont des responsabilités dans le projet, notamment l’agence d'exécution, les partenaires de mise en œuvre, l’Unité de Gestion du projet, les experts et consultants clés dans le domaine concerné, le comité de pilotage du projet, les parties prenantes, les universités, les autorités locales, les Organisations de la Société Civile (*une liste des parties prenantes spécifique sera mis à la disposition de l’équipe du MTR immédiatement après la signature du contrat*), etc. En outre, dans la mesure du possible, l'équipe d'examen à mi-parcours doit effectuer des missions sur le terrain à N’Djamena et dans les sites de la zone d’intervention du projet notamment 19 régions du pays en fonction des actions déjà entreprises sur le terrain. La pandémie de la COVID-19 ne facilitant pas les déplacements sur le terrain, des outils virtuels seront utilisés en cas de besoin.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'examen à mi-parcours doivent résulter de consultations entre l'équipe d'examen à mi-parcours et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre le but et les objectifs de l'examen à mi-parcours et répondre aux questions de l'évaluation, compte tenu des restrictions dues à la COVID-19, des limites du budget, du temps et des données. L'équipe de la MTR doit toutefois utiliser des méthodologies et des outils tenant compte des questions de genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales y compris les ODD soient intégrés dans le rapport du MTR.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans le MTR, doit être clairement exposée dans le rapport initial et faire l'objet d'une discussion approfondie et de commun accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe du MTR.

L'équipe d'examen à mi-parcours doit être en mesure de déterminer les meilleures méthodes et les meilleurs outils de collecte et d'analyse des données. Elle doit être en mesure de proposer et discuter l'approche de la consultation avec le responsable de l'évaluation du projet et les principales parties prenantes. Ces approches doivent être convenus et clairement reflétés dans le rapport de démarrage du MTR.

Le rapport final de l’examen à mi-parcours doit décrire l’intégralité de l'approche adoptée et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses des méthodes et de l'approche de la révision.

En date du 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'étant rapidement répandu dans toutes les régions du monde. Depuis mars 2020, les déplacements dans le pays ainsi que les vols internationaux sont soumis à des restrictions intermittentes. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de s'y rendre pour la mission d'examen à mi-parcours, l'équipe d'examen à mi-parcours doit élaborer une méthodologie qui tienne compte de la conduite de l'examen à mi-parcours de manière virtuelle et à distance, y compris l'utilisation de méthodes d'entretiens à distance et d'examens documentaires approfondis, d'analyses de données, d'enquêtes et de questionnaires d'évaluation. Cette méthodologie doit être détaillée dans le rapport de lancement du MTR et convenue avec l’unité adjudicatrice du PNUD.

Si tout ou partie du MTR doit être réalisée de manière virtuelle, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité ou la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance. En outre, leur accessibilité à internet/ordinateur peut poser un problème du moment où nombreux seront les homologues gouvernementaux et nationaux à travailler à domicile. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport final du MTR.

Si une collecte de données/mission sur le terrain n'est pas possible, les entretiens à distance peuvent être réalisés par téléphone ou en ligne (MS Team, Skype, Zoom, etc.). Les consultants internationaux peuvent travailler à distance avec l'aide des évaluateurs nationaux sur le terrain s'ils peuvent opérer et se déplacer en toute sécurité. Aucune partie prenante, aucun consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue.

Une courte mission de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et qu’elle est possible dans le cadre du calendrier de l'examen à mi-parcours. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être engagés pour effectuer le MTR et les entretiens dans le pays, à condition que cela ne présente aucun danger.

Ainsi, toute limitation rencontrée au cours du processus de MTR et toute approche/méthodologie d'évaluation ajustée, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre l'évaluation de manière efficace, y compris des conseils de sécurité, des examens documentaires approfondis, le recours principal à des consultants nationaux, des réunions virtuelles des parties prenantes et des entretiens virtuels par les évaluateurs, doivent être détaillées dans le rapport initial de démarrage et le rapport final du MTR.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DU MTR**

L'équipe d'examen à mi-parcours évaluera les quatre (4) catégories suivantes de progrès du projet. Voir le Guide pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM pour des descriptions plus détaillées.

**i.** **Stratégie de projet**

Conception du projet :

* Examiner le problème abordé par le projet et les hypothèses sous-jacentes. Examiner l’effet de toute hypothèse ou modification incorrecte du contexte pour atteindre les résultats du projet, tel qu’il est décrit dans le document du projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si elle fournit la voie la plus efficace vers les résultats attendus ou prévus. Les leçons tirées d’autres projets pertinents ont-elles été correctement intégrées à la conception du projet ?
* Examiner la manière dont le projet répond aux priorités du pays. Examiner l'appropriation du projet par le pays. Le concept du projet était-il conforme aux priorités et aux plans de développement du secteur national du pays ?
* Examiner les processus décisionnels : les perspectives de ceux qui seraient affectés par les décisions du projet, de ceux qui pourraient en affecter les résultats et de ceux qui pourraient apporter des informations ou d'autres ressources au processus, ont-elles été prises en compte lors des processus de conception du projet ?
* Examiner dans quelle mesure les questions pertinentes du genre, ont été soulevées lors de la conception du projet. Voir l'annexe 9 du document *« Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF »* pour de plus amples directives.
	+ Les questions pertinentes du genre (par exemple, l'impact du projet sur l'égalité des sexes dans le pays du projet, la participation des groupes de femmes, l'engagement des femmes dans les activités du projet) ont-elles été soulevées dans le document de projet ?
* S'il y a des domaines de préoccupation majeurs, faire des recommandations pour leur amélioration.

Cadre de résultats / Cadre logique :

* Effectuer une analyse critique des indicateurs et des objectifs du cadre logique du projet, évaluer le degré de réalisation des objectifs "SMART" (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réaliste et Temporellement défini) à mi-parcours et en fin de projet, et suggérer des modifications/révisions spécifiques des objectifs et des indicateurs si nécessaire.
* Les objectifs et les résultats ou composantes du projet sont-ils clairs, pratiques et réalisables dans le temps ?
* Examiner si les progrès réalisés jusqu'à présent ont conduit ou pourraient à l'avenir catalyser des effets bénéfiques sur le développement (c'est-à-dire la génération de revenus, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la gouvernance, etc.) qui devraient être inclus dans le cadre de résultats du projet et faire l'objet d'un suivi annuel.
* Veiller à ce que les aspects plus larges du projet en matière de développement et d'égalité des sexes fassent l'objet d'un suivi efficace. Développer et recommander des indicateurs SMART de "développement", y compris des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs qui saisissent les avantages du développement.

**ii. Progrès vers les résultats**

Progrès vers l’atteinte des résultats :

Examiner les indicateurs du cadre logique par rapport aux progrès réalisés vers les objectifs de fin de projet en utilisant la matrice des progrès vers les résultats et en suivant les directives pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM ; coder par couleur les progrès dans un "système de feux de signalisation" en fonction du niveau de progrès réalisé ; attribuer une note sur les progrès pour chaque résultat ; faire des recommandations à partir des domaines marqués comme "Non conforme à l'objectif à atteindre" (rouge).

Table. Matrice des progrès réalisés (réalisation des résultats par rapport aux objectifs de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie du projet** | **Indicateur[[1]](#footnote-1)** | **Niveau de référence[[2]](#footnote-2)** | **Niveau 1er** **PIR (auto-déclaré)** | **Cible à moyen terme[[3]](#footnote-3)** | **Objectif de fin de projet** | **Niveau et évaluation à moyen terme[[4]](#footnote-4)** | **Cote de réussite[[5]](#footnote-5)** | **Justification de l’évaluation**  |
| **Objectif :**  | Indicateur (si applicable) : |  |  |  |  |  |  |  |
| **Résultat 1 :** | Indicateur 1 : |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2 : |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2 :** | Indicateur 3 : |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4 : |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Clé de l’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert= Réalisé | Jaune= Sur l’objectif à atteindre | Rouge= Pas sur la cible à atteindre |

En plus des progrès réalisés dans l’atteinte des résultats :

* Comparer et analyser l'outil de suivi/les indicateurs de base du FEM au niveau de référence avec celui qui a été achevé juste avant l'examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles restants à la réalisation de l'objectif du projet dans la suite du projet.
* En examinant les aspects du projet qui ont déjà été couronnés de succès, identifier les moyens par lesquels le projet peut encore étendre ces avantages.
* Les questions spécifiques liées à la COVID-19 sont t’elles prise en compte dans la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les limites du projet face aux impacts de la COVID-19 ?

**iii. Mise en œuvre du projet et gestion adaptative**

Modalités de gestion :

* Examiner l'efficacité globale de la gestion du projet telle qu'elle est décrite dans le document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et les lignes hiérarchiques sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entrepris en temps utile ? Recommander des domaines à améliorer.
* Examiner la qualité d'exécution de l'agence d'exécution/partenaire(s) de mise en œuvre et recommander des améliorations.
* Examiner la qualité de l'appui fourni par l'Agence partenaire du FEM (PNUD) et recommander des domaines d'amélioration.
* L'Agent d'exécution/partenaire de réalisation et/ou le PNUD et les autres partenaires ont-ils la capacité de fournir des avantages aux femmes ou de les faire participer ? Si oui, comment ?
* Quel est l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du projet ? Quelles mesures ont été prises pour assurer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de projet ?
* Quel est l'équilibre entre les sexes au sein du Comité de Pilotage (COPIL) ? Quelles mesures ont été prises pour assurer l'équilibre entre les sexes au sein du conseil de direction du projet ?

Planification du travail :

* Examiner les retards éventuels dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, en identifier les causes et examiner s'ils ont été résolus.
* Les processus de planification du travail sont-ils axés sur les résultats ? Si ce n'est pas le cas, suggérez des moyens de réorienter la planification du travail pour se concentrer sur les résultats ?
* Examinez l'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet comme outil de gestion et examinez les changements qui y ont été apportés depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Examinez la gestion financière du projet, en particulier le rapport coût-efficacité des interventions.
* Examinez les changements apportés aux allocations de fonds à la suite des révisions budgétaires et évaluez la pertinence et l'opportunité de ces révisions.
* Le projet dispose-t-il des contrôles financiers appropriés, y compris en matière de rapports et de planification, qui permettent à la direction de prendre des décisions éclairées concernant le budget et d'assurer un flux de fonds en temps utile ?
* En vous basant sur le tableau de suivi du cofinancement à remplir par l’Unité Adjudicatrice et l'équipe de projet, fournissez un commentaire sur le cofinancement : le cofinancement est-il utilisé de manière stratégique pour aider à atteindre les objectifs du projet ? L'équipe de projet rencontre-t-elle régulièrement tous les partenaires de cofinancement afin d'aligner les priorités de financement et les plans de travail annuels ?

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sources de cofinancement** | **Nom du co-financeur** | **Type de cofinancement** | **Montant du cofinancement confirmé à l’approbation du CHEF de la direction ($US)** | **Montant réel versé au stade de l’examen à mi-parcours ($US)** | **Pourcentage réel du montant prévu** |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  | **Total** |  |  |  |

* Inclure le modèle de cofinancement FEM séparé (rempli par l’Unité Adjudicatrice et l'équipe de projet) qui classe chaque montant de cofinancement dans les catégories "investissement mobilisé" ou "dépenses récurrentes". (Ce modèle sera joint en annexe sous forme de fichier séparé).

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : Fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils des partenaires clés ? Sont-ils alignés ou intégrés aux systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ? Comment pourrait-on les rendre plus participatifs et inclusifs ?
* Examinez la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Des ressources suffisantes sont-elles allouées au suivi et à l'évaluation ? Ces ressources sont-elles allouées de manière efficace ?
* Examiner dans quelle mesure les questions pertinentes de la dimension genre, ont été intégrées dans les systèmes de suivi. Voir l'annexe 9 du document « Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF » pour de plus amples directives.

Engagement des parties prenantes :

* Gestion du projet : Le projet a-t-il développé et mis à profit les partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et tangentielles ?
* Participation et processus pilotés par le pays : Les parties prenantes des gouvernements locaux et nationaux soutiennent-elles les objectifs du projet ? Continuent-elles à jouer un rôle actif dans la prise de décisions relatives au projet, afin de soutenir une mise en œuvre efficace et efficiente du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : Dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?
* Comment le projet fait-il participer les femmes et les filles ? Le projet est-il susceptible d'avoir les mêmes effets positifs et/ou négatifs sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons ? Identifiez, si possible, les contraintes juridiques, culturelles ou religieuses qui pèsent sur la participation des femmes au projet. Que peut faire le projet pour améliorer ses avantages pour les femmes ?

Normes sociales et environnementales (sauvegardes)

* Valider les risques identifiés dans le dernier SESP du projet, ainsi que la notation de ces risques ; des révisions sont-elles nécessaires ?
* Résumez et évaluez les révisions apportées depuis l'approbation de la DG (si applicable) :
	+ La catégorisation des risques des garanties globales du projet.
	+ Les types de risques identifiés (dans le SESP).
	+ Les cotes de risque individuelles (dans le SESP).
* Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet telles que décrites dans le SESP soumis lors de l'approbation de la Direction Générale (et préparé pendant la mise en œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ou d'autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception d'un projet ; reportez-vous à la question 6 du modèle de SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées.
* Un projet donné doit être évalué par rapport à la version de la politique de sauvegarde du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

Rapports :

* Évaluer comment les changements de gestion adaptative ont été signalés par la direction du projet et partagés avec le Conseil du projet.
* Évaluer dans quelle mesure l'équipe de projet et les partenaires respectent les exigences du FEM en matière de rapports (c'est-à-dire comment ont-ils traité les rapports d'évaluation préliminaire mal notés, le cas échéant ?)
* Évaluer la manière dont les enseignements tirés du processus de gestion adaptative ont été documentés, partagés avec les principaux partenaires et internalisés par les partenaires.

Communications et gestion des connaissances :

* Examiner la communication interne du projet avec les parties prenantes : La communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes clés sont-elles exclues de la communication ? Y a-t-il des mécanismes de retour d'information lorsque la communication est reçue ? Cette communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à les sensibiliser aux résultats et aux activités du projet et à investir dans la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe du projet : Des moyens de communication appropriés sont-ils établis ou en cours d'établissement pour exprimer au public l'avancement du projet et l'impact prévu (y a-t-il une présence sur le web, par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information du public appropriées) ?
* Pour les besoins du rapport, rédigez un paragraphe d'une demi-page qui résume les progrès du projet vers les résultats en termes de contribution aux avantages du développement durable, ainsi que les avantages environnementaux globaux.
* Dressez la liste des activités/produits de connaissance développés (sur la base de l'approche de gestion des connaissances approuvée lors de l'approbation de la DG).

**iv. Durabilité**

* Valider si les risques identifiés dans le document de projet, les rapport périodiques/le PIR et le registre des risques dans ATLAS sont effectivement les plus importants et si les cotes de risque appliquées sont appropriées et à jour. Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi.
* En outre, évaluez les risques suivants pour la durabilité :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité que les ressources financières et économiques ne soient pas disponibles une fois que l'aide du FEM prend fin (considérez que les ressources potentielles peuvent provenir de sources multiples, telles que les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus et d'autres financements qui constitueront des ressources financières adéquates pour pérenniser les résultats du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et les autres parties prenantes clés) soit insuffisant pour permettre la pérennité des résultats et des avantages du projet ? Les différentes parties prenantes clés considèrent-elles qu'il soit dans leur intérêt que les bénéfices du projet continuent à circuler ? La sensibilisation du public et des parties prenantes est-elle suffisante pour soutenir les objectifs à long terme du projet ? L'équipe de projet documente-t-elle en permanence les enseignements tirés et les partage-t-elle/transfère-t-elle aux parties appropriées qui pourraient tirer des enseignements du projet et éventuellement le reproduire et/ou l'étendre à l'avenir ?
* Le cadre institutionnel et la gouvernance présentent des risques pour la durabilité :
* Les cadres juridiques, les politiques, les structures et les processus de gouvernance présentent-ils des risques susceptibles de compromettre la pérennité des avantages du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, il convient également de se demander si les systèmes/mécanismes requis pour la responsabilité, la transparence et le transfert de connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux susceptibles de compromettre la pérennité des résultats du projet ?

**Conclusions et recommandations**

L'équipe d'examen à mi-parcours inclura une section dans le rapport d'examen à mi-parcours pour les conclusions fondées sur des preuves, à la lumière des résultats.

En outre, le consultant/l'équipe d'examen à mi-parcours devrait faire des recommandations à l'équipe de projet. Les recommandations doivent être des suggestions succinctes d'intervention critique qui sont spécifiques, mesurables, réalisables et pertinentes. Un tableau de recommandations doit être placé dans le résumé du rapport. Voir les « d*irectives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* » pour des conseils sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours ***ne doit pas formuler plus de 15 recommandations*** au total.

**Cotes et notations**

L'équipe du MTR inclura dans le résumé de son rapport, ses évaluations des résultats du projet ainsi que de brèves descriptions des réalisations associées dans un tableau de synthèse des évaluations et des réalisations ci-dessous. Voir l'annexe E pour les échelles de notation. Aucune notation de la stratégie du projet et aucune notation globale du projet n'est requise.

Table. Tableau récapitulatif des notations et des réalisations du MTR pour le projet Plan National d’Adaptation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesure** | **Cotes MTR** | **Description des réalisations** |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès vers les résultats** | Cote de réalisation objective : (note sur une échelle de 6 pt.) |  |
| Résultat 1 Cote de réussite : (note sur une échelle de 6 pt.) |  |
| Résultat 2 Cote de réussite : (note sur une échelle de 6 pt.) |  |
| Résultat 3 Cote de réussite : (note sur une échelle de 6 pt.) |  |
| Etc.  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion adaptative** | (Note sur une échelle de 6 pt.) |  |
| **Durabilité** | (Note sur une échelle de 4 pt.) |  |

1. **Délai**

La durée totale du MTR sera de trente (30) jours ouvrables sur une période de six (6) semaines calendaires soit du 06 avril au 20 mai 2021, et ne dépassera pas trois (3) mois à partir du moment où les consultants sont engagés. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **NOMBRE DE JOURS OUVRABLES**  | **DATE D’ACHÈVEMENT** |
| Examen des documents et préparation du rapport de démarrage. Ledit rapport doit être remis au plus tard deux (2) semaines avant la mission de MTR. | *3 jours*  | *09/04/2021* |
| Mission d'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain*NOTE : Les entretiens avec les parties prenantes, s'ils sont réalisés virtuellement, peuvent nécessiter un délai plus long que d'habitude. Veuillez adapter le nombre de jours et la date d'achèvement en conséquence.* | *12 jours* | *28/04/2021*  |
| Présentation des résultats initiaux - dernier jour de la mission d'examen à mi-parcours | *1 jour* | *29/04/2021* |
| Préparation du projet de rapport final à remettre au plus tard dans les trois (3) semaines suivant la mission d'examen à mi-parcours | *10 jours*  | *14/05/2021* |
| Finalisation du rapport final de l'examen à mi-parcours/ Intégration d'une piste d'audit à partir des commentaires sur le projet de rapport (dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet) *Note : tenir compte du délai de diffusion et d’examen du projet de rapport* | *4 jours*  | *20/05/2021* |

***NB :*** *Les options pour les visites de terrain doivent être fournies dans le rapport initial de démarrage. La flexibilité et les délais devraient être inclus dans le calendrier du MTR, avec le temps supplémentaire nécessaire à sa réalisation à distance (virtuellement) reconnaissant les retards possibles dans l'accès aux groupes de parties prenantes en raison de la COVID-19. Il est possible d'envisager un délai d'urgence au cas où l'évaluation serait retardée de quelque manière que ce soit en raison de COVID-19.*

1. **LIVRABLES D’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Livrable** | **Description** | **Calendrier** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport de démarrage du MTR** | L’équipe du MTR clarifie les objectifs et la méthode de l’examen | Après la réunion de démarrage et au plus tard 2 semaines avant la mission du MTR | L’équipe du MTR soumet le rapport à l’Unité Adjudicatrice et à l’Unité de Gestion du Projet |
| **2** | **Présentation** | Constats initiaux | Fin de la mission du MTR | L’équipe du MTR présente à l’Unité Adjudicatrice et à l’Unité de Gestion du Projet |
| **3** | **Projet de rapport MTR**   | Projet de rapport complet (en utilisant les lignes directrices sur le contenu énoncées à l'annexe B) avec annexes | Dans les 3 semaines suivant la mission MTR | Envoyé par l’équipe du MTR à l’Unité Adjudicatrice et examiné par la RTA, l’Unité de Gestion du Projet, l’Unité Développement Durable du PNUD, le spécialiste M&E du PNUD ainsi que le point focal FEM. |
| **4** | **Rapport final\*** | Rapport révisé avec **piste d'audit** détaillant la manière dont tous les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans le rapport final du MTR  | Dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet | Envoyé par l’équipe du MTR à l’Unité Adjudicatrice |
| **5** | **Restitution au comité de pilotage** | Une présentation PowerPoint recapitulant les principales conclusions de l’évaluation sera présentée aux membres du comité de pilotage par visioconférence. | Après la livraison du rapport final et selon le calendrier de la réunion du comité de pilotage ne dépassant pas un délai de 6 mois | L’équipe du MTR présentera virtuellement, les conclusions finales aux membres du comité de pilotage |

\*Le rapport final du MTR doit être en anglais. Le cas échéant, l’Unité Adjudicatrice peut choisir d’organiser une traduction du rapport dans une langue plus largement partagée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES A L’EXAMEN A MI-PARCOURS**

La responsabilité principale de la gestion de ce MTR incombe à l'Unité Adjudicatrice. L’Unité Adjudicatrice pour le MTR de ce projet est le Bureau Pays du PNUD au Tchad. L’Unité Adjudicatrice passera un contrat avec les consultants et veillera à ce que l'équipe du MTR reçoive en temps utile les indemnités journalières et les dispositions de voyage dans le pays et fournira une liste actualisée des parties prenantes avec leurs coordonnées (téléphone et courriel) si les contraintes liées à la COVID-19 le permettent. L’Unité de Gestion du Projet avec l’appui de l’Unité Développement Durable du PNUD et le spécialiste M&E du PNUD, sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'examen à mi-parcours afin de fournir tous les documents pertinents, d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et d'organiser des visites sur le terrain.

**Adjudicataire de l’évaluation :**

Le bureau pays du PNUD Tchad est le commanditaire de l’étude et de ce fait, Il a pour mission de :

1. Apporter un appui aux Evaluateurs indépendants ;
2. Répondre à l'évaluation en utilisant les constats de manière appropriée ;
3. Allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ;
4. Être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ;
5. Recommander l'acceptation du rapport final du groupe de référence.

**Équipe d’évaluation** :

Les experts auront en charge d’effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter, traiter et analyser les données, développer le projet de rapport final ainsi que la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

**Co-gestionnaires de l’évaluation :**

L’Unité Développement Durable du PNUD Tchad, la Coordination du projet (UGP) et le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD auront en charge de :

1. Gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;
2. Fournir un appui à l'équipe d’évaluation ;
3. Fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative, les informations et données requises ;
4. Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité ;
5. **Assurer le transport[[6]](#footnote-6)** de l’équipe du MTR dans le cadre de la collecte des données, les consultations des parties prenantes et les visites sur site.
6. **COMPOSITION, QUALIFICATION ET TACHE DE L’ÉQUIPE**

L’équipe de l'examen à mi-parcours sera composée de deux (2) consultants indépendants, spécialisés en évaluation de projets dont un (1) consultant international et un (1) consultant originaire du Tchad.

L’expert international jouera le rôle de chef d'équipe avec une expérience avérée et une proximité avec des projets et des évaluations du même type dans d'autres régions du monde particulièrement en Afrique. Il assurera la qualité de l’évaluation pour délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus et sera responsable de la conception et de la rédaction du rapport de l'équipe de projet.

L’expert national de l'équipe aura en charge d’évaluer les tendances émergentes en ce qui concerne les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, travailler avec l'équipe de projet pour développer l'itinéraire de l'évaluation finale, etc. Il veillera à faciliter les contacts avec les autorités administratives et les parties prenantes au projet. Il aura pour principales missions de faciliter la collecte, le traitement et l’analyse de données sur le terrain, en veillant au besoin, à faciliter les aspects de traduction et contacts avec les populations cibles.

Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du document de projet) et ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Dans le contexte restrictif de la COVID-19, le consultant international sera appelé à travailler avec le consultant national essentiellement à distance. Des dispositions relatives à l'expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance seraient donc un atout. La sélection des consultants visera à maximiser les qualités globales de "l’équipe" dans les domaines ci-dessous.

1. **Consultant international, Chef d’équipe**

Éducation (20 pts Max)

Être titulaire, au minimum, d’un diplôme d’études supérieures (Bac+5) ou équivalent en Planification du développement, économie du développement, changements climatiques et Développement Durable, adaptation et résilience ou dans une discipline connexe des sciences sociales et environnementales.

Expérience (80 pts Max)

1. Expérience dans des domaines techniques pertinents pendant au moins 10 ans (10 pts) ;
2. Expérience dans l'évaluation de projets similaires en tant que consultant international et chef d’équipe au moins 5 fois (10 pts) ;
3. Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (8 pts) ;
4. Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans la reconstruction ou la validation de scénarios de référence (8 pts) ;
5. Compétence en gestion adaptative, telle qu'appliquée au domaine d’intervention du FEM relatif à l’adaptation aux Changements Climatiques (8 pts) ;
6. Compréhension avérée des questions liées à la problématique hommes-femmes et l’adaptation aux Changements Climatiques (5 pts) ;
7. Expérience de l'évaluation et de l'analyse sensibles à la problématique hommes-femmes (5 pts) ;
8. Expérience de travail dans les pays d’Afrique subsaharienne, Une bonne connaissance des problématiques de développement au Tchad serait un atout (6 pts) ;
9. Compétences manifestes en matière de communication (5 pts) ;
10. Compétences analytiques manifestes (5 pts) ;
11. Une expérience de l'évaluation/examen de projets de développement au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout (5 pts) ;
12. Une expérience de la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout (5 pts).

Langue

* Maîtrise du français écrit et parlé.
* Maîtrise de l’anglais écrit et parlé.
1. **Consultant national chargé de la facilitation des évaluations au niveau nationale (Tchad).**

Éducation (20 pts Max)

• Être titulaire, au minimum, d’un diplôme de maitrise (Bac+4) en planification du développement, économie du développement, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales et environnementales.

Expérience (80 pts Max)

1. Expérience de 5 ans dans des domaines techniques pertinents dont au moins 2 dans le domaine des Changements Climatiques et du Développement Durable (20 pts) ;
2. Expérience concluante dans l’évaluation d’au moins 2 projets de développement (15 pts) ;
3. Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (15 pts) ;
4. Compétences manifestes en matière de communication (10 pts) ;
5. Compétences analytiques manifestes (10 pts) ;
6. Une expérience de l'évaluation/examen de projets de développement au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout (5 pts) ;
7. Une expérience de la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout (5 pts).

Langue

* Maîtrise du français écrit et parlé.
* Bon niveau d’anglais écrit et parlé.
* Connaissance de l’Arabe local serait un atout pour une interaction aisée avec certains interlocuteurs de la mission.
1. **Tâches générales de l’équipe du MTR**
* Exploiter les différents rapports et autres documents ;
* Réaliser des consultations avec les parties prenantes ;
* Procéder à une analyse de la documentation suivant les critères clés d’évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l’impact) ;
* Produire les livrable attendus.
1. **Tâches spécifiques au Consultant International chef d’équipe**

En plus des tâches générales dévolues à l’équipe, le chef de mission aura la responsabilité de :

* Soumettre à l’adjudicataire de l’évaluation, une approche méthodologique cohérente et consensuelle comprenant les outils nécessaires à la collecte des informations ;
* Assurer la gestion et la coordination des travaux de l’équipe ;
* Coordonner et veiller à l’assurance qualité du MTR y compris la rédaction des rapports par l’équipe ;
* Animer les consultations avec les parties prenantes (si applicable) ;
* Animer les sessions de restitution ;
* S’assurer que les produits attendus/livrables (rapport initial de démarrage, rapport provisoire, rapport final et présentation PowerPoint) soient finalisés et soumis dans les délais définis.
1. **Tâches spécifiques au Consultant National chargé de la facilitation**

En plus des tâches générales dévolues à l’équipe, le chargé de la facilitation aura la responsabilité de :

* Collaborer avec le Collecter la documentation ;
* Faciliter et animer les consultations avec les parties prenantes ;
* Effectuer des visites de terrain ;
* Appuyer le consultant international (chef de mission) dans l’élaboration de la méthodologique ainsi que des outils nécessaires à la collecte des informations ;
* Appuyer le consultant international (chef de mission) dans la collecte des données, les prises de contacts, la rédaction des rapports ainsi que la prise des notes et l’intégration des commentaires dans le rapport définitif.
1. **ÉTHIQUE**

L'équipe du MTR sera tenue de respecter les normes éthiques les plus strictes et devra signer un code de conduite dès l'acceptation de la mission. Cette évaluation à mi-parcours sera menée conformément aux principes énoncés dans les "Directives éthiques pour l'évaluation" de l'UNEG. L'équipe du MTR doit protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir la conformité avec les codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. L'équipe d'évaluation doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles pour garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Les informations, les connaissances et les données recueillies dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours doivent également être utilisées uniquement pour l'examen à mi-parcours et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

1. **CALENDRIER DE PAIEMENT**
* Paiement de 20% à la remise satisfaisante du rapport initial de démarrage du MTR et à l’approbation de l’Unité Adjudicatrice ;
* Paiement de 40% à la remise satisfaisante du projet de rapport du MTR et à l’approbation de l’Unité Adjudicatrice ;
* Paiement de 40% à la remise satisfaisante du rapport final du MTR et à l'approbation de l’Unité Adjudicatrice et de la RTA (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport final du MTR) et à la remise de la piste d'audit.

**Critères pour l'émission du paiement final de 40%**[[7]](#footnote-7) **:**

* Le rapport final du MTR comprend toutes les exigences énoncées dans le mandat des consultants et est conforme aux orientations de la conduite du MTR ;
* Le rapport final du MTR est clairement rédigé, organisé de manière logique et est spécifique à ce projet (c'est-à-dire que le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports de MTR) ;
* La piste d'audit comprend les réponses et la justification de chaque commentaire énuméré.

*NB : Inclure une prévision pour l'impact de la COVID-19 sur la production des produits livrables et tout paiement réduit si cela devait se produire.*

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsqu'il est déterminé par l’Unité Adjudicatrice et/ou le consultant qu'un produit ou un service ne peut être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact de COVID-19 et des limitations de l'examen à mi-parcours, ce produit ou service ne sera pas payé. En raison de la situation actuelle de COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la réalisation d'un produit ou d'un service mais n'a pas pu le mener à bien en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

1. **PROCESSUS DE SOUMISSION[[8]](#footnote-8)**

**Présentation recommandée de la proposition :**

1. **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** en utilisant [le](https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx) modèle[[9]](#footnote-9) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **notice personnelle** (formulaire [P11) ;](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)[[10]](#footnote-10)
3. **Brève description de l'approche du travail/proposition technique** expliquant pourquoi la personne se considère comme la plus apte à remplir la mission, et proposition de méthodologie sur la manière dont elle abordera et accomplira la mission (1 page Max) ;
4. **Proposition financière** Proposition financière indiquant le prix total forfaitaire du contrat et tous les autres frais liés au voyage (tels que les billets d'avion, les indemnités journalières, etc.), appuyée par une ventilation des coûts, conformément au modèle joint à la lettre de [confirmation d’intérêt.](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_%20Individual%20Contract_Offerors%20Letter%20to%20UNDP%20Confirming%20Interest%20and%20Availability.docx&action=default) Si un candidat est employé par une organisation/entreprise/institution et qu'il s'attend à ce que son employeur lui facture des frais de gestion pour sa mise à disposition au PNUD dans le cadre d'un accord de prêt remboursable (de l’anglais RLA), le candidat doit indiquer, et s'assurer que tous ces coûts sont dûment incorporés dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents de candidature doivent être soumis à l'adresse (adresse de remplissage) dans une enveloppe scellée indiquant la référence suivante "Candidat au poste de (Consultant International, chef d’équipe) pour l’examen à mi-parcours du projet (titre du projet)" ou par courrier électronique UNIQUEMENT à l'adresse suivante : (adresse électronique à remplir) au plus tard le (date et heure). Les demandes incomplètes seront exclues de l'examen ultérieur.

**Critères d’évaluation de la proposition** : Seules les demandes qui sont recevables et conformes seront évaluées. Les offres seront évaluées selon la méthode de notation combinée - où la formation et l'expérience sur des missions similaires seront pondérées à 70 % et la proposition de prix à 30 % de la note totale. Le contrat sera attribué au candidat ayant reçu la note combinée la plus élevée et ayant également accepté les conditions générales du PNUD.

**Annexe A des TdR : Liste des documents à examiner par l’équipe du MTR**

*(L’Unité Adjudicatrice est responsable de la compilation de ces documents avant le recrutement de l’équipe MTR afin qu’ils soient mis à la disposition de l’équipe immédiatement après la signature du contrat.)*

1. PIF
2. PPG
3. Document de projet du PNUD
4. Procédure d'examen préalable social et environnemental du PNUD (SESP)
5. Rapport de démarrage/lancement du projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre du projet (PIR)
7. Rapports d'avancement trimestriels et plans de travail des différentes équipes de mise en œuvre
8. Rapports d'audit
9. Finalisation des outils de suivi du domaine d'intervention du FEM/indicateurs de base à l'approbation du directeur général et à la mi-parcours (remplir les TT spécifiques pour le domaine d'intervention de ce projet)
10. Rapports de mission conjointe de contrôle
11. Tous les rapports de suivi préparés par le projet
12. Directives financières et administratives utilisées par l'équipe de projet

**Les documents suivants seront également disponibles :**

1. Directives opérationnelles, manuels et systèmes du projet
2. Document(s) de programme du PNUD pour le(s) pays
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage du projet PNA et d'autres réunions (c'est-à-dire les réunions du comité d'évaluation des projets)
4. Cartes de localisation des sites de projets
5. Liste des parties prenantes spécifique du projet
6. Tout document supplémentaire, le cas échéant.

**ANNEXE B des TdR : Lignes directrices sur le contenu du rapport d’examen à mi-parcours** [[11]](#footnote-11)

|  |  |
| --- | --- |
| **I.** | Informations de base sur le *rapport (pour la page d’ouverture ou la page de titre)** Titre du projet financé par le FEM soutenu par le PNUD
* ID du projet PIMS# et GEF du PNUD#
* Calendrier MTR et date du rapport MTR
* Région et pays inclus dans le projet
* Zone focale opérationnelle/programme stratégique du FEM
* Agence d’exécution/ Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet
* Membres de l’équipe MTR
* Remerciements
 |
| **II.** | Tableau des matières |
| **III.** | Acronymes et abréviations |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)** Tableau d’information sur le projet
* Description du projet (brève)
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
* Tableau sommaire de l’évaluation et de la réussite de MTR
* Résumé concis des conclusions
* Tableau sommaire des recommandations
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** But du MTR et objectifs
* Portée & Méthodologie : principes de conception et d’exécution du MTR, approche et méthodes de collecte de données du MTR, limitations du MTR
* Structure du rapport du MTR
 |
| **3.** | Description du projet et contexte général *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet
* Problèmes que le projet a cherché à résoudre et obstacles visés
* Description et stratégie du projet : objectif, résultats et résultats attendus, description des sites de terrain (le cas échéant)
* Modalités de mise en œuvre du projet : brève description du comité de projet, principaux accords avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
* Calendrier et étapes du projet
* Principaux acteurs : liste récapitulative
 |
| **4.** | Conclusions *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie de projet* Conception du projet
* Cadre de résultats/Cadre logique
 |
| **4.2** | Progress vers les résultats* Progrès vers l’analyse des résultats
* Les obstacles restants pour l’atteinte de l’objectif du projet
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion adaptative* Modalités de gestion
* Planification du travail
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des projets
* Engagement des parties prenantes
* Normes sociales et environnementales (sauvegardes)
* Rapports
* Communication et gestion des connaissances
 |
| **4.4** | Durabilité* Risques financiers pour la durabilité
* Socio-économique à la durabilité
* Le cadre institutionnel et la gouvernance sont des risques pour la durabilité
* Risques environnementaux pour la durabilité
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**   | Conclusions * Énoncés exhaustifs et équilibrés (fondés sur des données probantes et liés aux constatations du MTR) qui mettent en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet
 |
|  **5.2** | Recommandations * Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Actions de suivi ou de renforcement des premiers bénéfices du projet
* Propositions d’orientations futures soulignant les principaux objectifs
 |
| **6.**  | Annexes* MTR TdR (à l’exclusion des annexes TdR)
* MTR matrice évaluative (critères d’évaluation avec questions clés, indicateurs, sources de données et méthodologie)
* Exemple de questionnaire ou de guide d’entrevue utilisé pour la collecte de données
* Échelles d’évaluation
* Itinéraire de la mission MTR
* Liste des personnes interrogées
* Liste des documents examinés
* Tableau de cofinancement (s’il n’est pas inclus précédemment dans l’ensemble du rapport)
* Formulaire signé du Code de conduite de l’UNEG
* Formulaire de dédouanement du rapport final signé par le MTR
* *Annexé dans un dossier distinct : Suivi de* vérification à partir des commentaires reçus sur le projet de rapport du MTR
* *Annexé dans un fichier distinct :* Outils de suivi à mi-parcours pertinents (METT, *FSC, Capacity scorecard, etc.)* *ou indicateurs de base*
* *Annexé dans un dossier distinct : modèle de cofinancement du FEM (catégorisation du montant du cofinancement par source comme* *« investissement mobilisé » ou « dépenses récurrentes »)*
 |

**ANNEX C des TdR : Modèle de matrice d'évaluation de l'examen à mi-parcours**

*(Projet questions à remplir par l’Unité Adjudicatrice avec le soutien de l’équipe de projet)*

Cette matrice d'évaluation de l'examen à mi-parcours doit être entièrement complété/modifié par le consultant et inclus dans le rapport de démarrage du MTR et comme annexe au rapport final du MTR.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions évaluatives** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie de projet: Dans quelle mesure la stratégie de projet est-elle pertinente pour les priorités des pays, l’appropriation par les pays et la meilleure voie vers les résultats escomptés?**  |
| (inclure la question évaluative(s)) | (c.-à-d. relations établies, niveau de cohérence entre l’approche de conception et de mise en œuvre du projet, activités spécifiques menées, qualité des stratégies d’atténuation des risques, etc.) | (c.-à-d. documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Web, personnel de projet, partenaires de projet, données recueillies tout au long de la mission du MTR, etc.) | (c.-à-d. analyse de documents, analyse des données, entrevues avec le personnel du projet, entrevues avec les intervenants, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès vers les résultats : Dans quelle mesure les résultats et les objectifs attendus du projet ont-ils été atteints jusqu’à** présent **?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion adaptative : Le projet a-t-il été mis en œuvre efficacement, de façon rentable et a-t-il été en mesure de s’adapter aux conditions changeantes jusqu’à présent ? Dans quelle mesure les systèmes de surveillance et d’évaluation au niveau des projets, les rapports et les communications de projet appuient-ils la mise en œuvre du projet ?** **Dans quelle mesure des progrès ont-ils été réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale ? Y a-t-il eu des changements à la cote globale des risques du projet et/ou aux types de risques identifiés, tels qu’ils ont été décrits à l’étape de l’approbation du chef de la direction ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : Dans quelle** mesure y **a-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour maintenir les résultats à long terme du projet ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**ANNEXE D des TdR : Code de conduite** **de l’UNEG pour les évaluateurs/Consultants de l’examen à mi-parcours[[12]](#footnote-12)**

**Évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des renseignements complets et équitables dans son évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient fondées.
2. Doivent présenter des informations complètes et justes dans l'évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les actions prises soient bien fondées.
3. Doit divulguer l'ensemble des résultats de l'évaluation ainsi que des informations sur leurs limites et les rendre accessibles à tous ceux qui sont concernés par l'évaluation et qui ont le droit légal de recevoir les résultats.
4. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité des informateurs individuels. Ils doivent donner un préavis maximal, minimiser les demandes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des informations de manière confidentielle et doivent s'assurer que les informations sensibles ne peuvent être remontées à leur source. Les évaluateurs ne sont pas censés évaluer les individus, et doivent trouver un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
5. Il arrive que l'on découvre des preuves d'actes répréhensibles en effectuant des évaluations. De tels cas doivent être signalés discrètement à l'organisme d'enquête approprié. Les évaluateurs doivent consulter d'autres entités de contrôle pertinentes en cas de doute sur l'opportunité et la manière de signaler les problèmes.
6. Doivent être sensibles aux croyances, aux manières et aux coutumes et agir avec intégrité et honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les évaluateurs doivent être sensibles aux questions de discrimination et d'égalité des sexes et les aborder. Ils doivent éviter d'offenser la dignité et le respect de soi des personnes avec lesquelles ils entrent en contact au cours de l'évaluation. Sachant que l'évaluation peut affecter négativement les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent mener l'évaluation et communiquer son objectif et ses résultats d'une manière qui respecte clairement la dignité et l'estime de soi des parties prenantes.
7. Sont responsables de leur performance et de leur(s) produit(s). Ils sont responsables de la présentation écrite et/ou orale claire, précise et équitable des limites, des résultats et des recommandations de l'étude.
8. Doivent refléter des procédures comptables saines et être prudents dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
9. Doivent s'assurer que l'indépendance de jugement est maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation sont présentées de manière indépendante.
10. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas été impliqués dans la conception, l'exécution ou le conseil du projet évalué.

**Formulaire d’entente de consultant MTR**

Accord de respect du Code de conduite pour l’évaluation dans le système des Nations Unies:

Nom du consultant : \_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’Organisation de conseil (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Je confirme que j’ai reçu et compris et que je respecterai le Code de conduite des Nations Unies pour l’évaluation.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXE E des TdR :**  **Cotes MTR**

|  |
| --- |
| **Cotes pour les progrès vers les** résultats : (une note pour chaque résultat et pour l’objectif) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L'objectif/résultat devrait atteindre ou dépasser tous ses objectifs de fin de projet, sans lacunes majeures. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif/résultat peuvent être présentés comme une "bonne pratique". |
| 5 | Satisfaisant (S) | L'objectif/résultat devrait permettre d'atteindre la plupart des objectifs de fin de projet, avec seulement des insuffisances mineures. |
| 4 | Modérément satisfaisant (SP) | L'objectif/résultat devrait atteindre la plupart de ses objectifs de fin de projet, mais avec des lacunes importantes. |
| 3 | Modérément insatisfaisant (HU) | L'objectif/résultat devrait atteindre ses objectifs de fin de projet avec des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L'objectif/résultat ne devrait pas atteindre la plupart de ses objectifs de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L'objectif/résultat n'a pas atteint ses objectifs à moyen terme et ne devrait atteindre aucun de ses objectifs de fin de projet. |

|  |
| --- |
| **Cotes pour la mise en œuvre du projet et** la gestion **adaptative** : (une note globale) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept volets – arrangements de gestion, planification du travail, finances et cofinancement, systèmes de surveillance et d’évaluation au niveau des projets, engagement des intervenants, rapports et communications – mène à une mise en œuvre efficace et efficiente du projet et à une gestion adaptative. Le projet peut être présenté comme une « bonne pratique ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes mène à une mise en œuvre efficace et efficiente du projet et à une gestion adaptative, à l’exception de quelques-uns seulement qui font l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Modérément satisfaisant (SP) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes mène à une mise en œuvre efficace et efficiente du projet et à une gestion adaptative, certaines composantes nécessitant des mesures correctives. |
| 3 | Modérément insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes n’entraîne pas une mise en œuvre et une adaptation efficace et efficiente du projet, la plupart des composantes nécessitant des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes n’entraîne pas une mise en œuvre efficace et efficiente du projet et une gestion adaptative. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucun des sept volets mène à une mise en œuvre efficace et efficiente du projet et à une gestion adaptative. |

|  |
| --- |
| **Cotes pour la durabilité :** (une note globale) |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité, avec des résultats clés sur la bonne voie à atteindre par la fermeture du projet et devrait se poursuivre dans un avenir prévisible |
| 3 | Modérément probable (ML) | Risques modérés, mais s’attend à ce qu’au moins certains résultats soient maintenus en raison des progrès réalisés vers les résultats de l’examen à mi-parcours |
| 2 | Modérément improbable (MU) | Risque important que les résultats clés ne se pourront pas après la clôture du projet, bien que certains extrants et activités |
| 1 | Peu probable (U) | Les risques graves que les résultats du projet ainsi que les principaux résultats ne soient pas maintenus |

**ANNEXE F des TdR : Formulaire d'approbation du rapport du MTR**

*(À compléter par l'Unité Adjudicatrice et le RTA et à inclure dans le document final)*

**Rapport d'examen à mi-parcours examiné et approuvé par :**

**Unité Adjudicatrice (Point focal M&E)**

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller Technique Régionale (Nature, Climat et Énergie)**

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXE G des TdR : Modèle de piste d’audit**

*Remarque :* Ce qui suit est un modèle pour l’équipe MTR pour montrer comment les commentaires reçus sur le projet de rapport MTR ont (ou n’ont pas) été incorporés dans le rapport final du MTR. Cette piste de vérification devrait être incluse comme annexe dans le rapport final du MTR.

**Aux commentaires reçus le (*date***)**de l’examen à mi-parcours de (nom du *projet*)** **(PNUD Project ID-*PIMS #)***

*Les commentaires suivants ont été apportés dans les changements de voie au rapport d*raft *Midterm Review; ils sont référencés par institution ("Auteur" colonne*) et *non*  *pas par le nom de la personne, et* le numéro de commentaire de changement de *piste ("#" colonne):*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Auteur** | **#** | **Para No. / lieu de commentaire**  | **Commentaires/Commentaires sur le projet de rapport MTR** | **Équipe MTR****response et** les mesures **prises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. Remplir avec les données du cadre logique et des cartes de pointage [↑](#footnote-ref-1)
2. Remplir avec les données du document de projet [↑](#footnote-ref-2)
3. Si disponible [↑](#footnote-ref-3)
4. Code couleur pour cette colonne uniquement [↑](#footnote-ref-4)
5. Utilisez l'échelle d'évaluation des progrès réalisés en 6 points : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-5)
6. Le transport de l’équipe sur le terrain, sera assuré par l’UGP. [↑](#footnote-ref-6)
7. L'unité de mise en service est tenue d'émettre des paiements à l'équipe MTR dès que les termes du cahier des charges sont remplis. S'il y a une discussion en cours concernant la qualité et l'exhaustivité des livrables finaux qui ne peut être résolue entre l'unité de mise en service et l'équipe MTR, le conseiller régional en S&E et la direction du Fonds vertical seront consultés. Si nécessaire, la direction de l'Unité de mise en service, l'Unité des services d'achat et le Bureau d'assistance juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à l'opportunité de retenir le paiement de tout montant éventuellement dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, de suspendre ou de résilier le contrat et/ou de retirer le contractant individuel de toute liste applicable. Voir la politique du PNUD sur les contrats individuels pour plus de détails :

<https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default> [↑](#footnote-ref-7)
8. L’engagement des consultants devrait être fait conformément aux lignes directrices l’embauche de consultants dans le POPP : <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-10)
11. Le rapport final ne doit pas dépasser *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-11)
12. <http://www.unevaluation.org/document/detail/100> [↑](#footnote-ref-12)